

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Edithe Edwige Fouelifack Epse Tazo	Numéro de permis 2024003	Date d'inspection Le 02 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie Coeur d'Ange		Numéro de téléphone (506) 543-4307	
Adresse 251 rue York Bathurst NB E2A 1G9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	02 mai 2024	
Commentaires :			
Commentaires généraux			

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mai 2024

Date

original signé par
Edithe Edwige Fouelifack Epse Tazo

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2024

Date